



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Troisième Commission
Questions renvoyées à la Troisième Commission

Lettre datée du 17 septembre 1999, adressée au Président de la Troisième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous communiquer les décisions adoptées par l'Assemblée générale à la 3e séance plénière de sa cinquante-quatrième session en ce qui concerne les questions renvoyées à la Troisième Commission.

J'appelle votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent dans la section II du rapport du Bureau (A/54/250). Ces recommandations ont été approuvées par l'Assemblée générale également à sa 3e séance plénière.

J'appelle aussi votre attention sur le paragraphe 47 et la partie pertinente du paragraphe 57 du rapport concernant l'ordre du jour des grandes commissions.

J'apprécierais vivement votre coopération à cet égard.

(Signé) Théo-Ben Gurirab

Annexe

Questions renvoyées à la Troisième Commission

1. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (point 106).
[L'Assemblée générale a décidé, compte tenu de la résolution 52/80 du 12 décembre 1997, que les quatre séances plénières consacrées au suivi de l'Année internationale des personnes âgées se tiendraient les lundi et mardi, 4 et 5 octobre 1999.]
2. Prévention du crime et justice pénale (point 107).
3. Contrôle international des drogues (point 108).
4. Promotion de la femme (point 109).
[L'Assemblée générale a décidé que le point 109 serait également examiné directement en séance plénière à la seule fin de se prononcer sur le projet de résolution intitulé «Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes» que le Conseil économique et social lui a recommandé pour adoption dans sa résolution 1999/13 du 28 juillet 1999, étant entendu que cela ne créerait pas de précédent.]
[L'Assemblée générale a décidé de renvoyer le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les opérations, la gestion et le budget du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à la Deuxième Commission pour examen au titre du point 101 (Activités opérationnelles de développement).]
5. Suite donnée à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (point 110).
6. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires (point 111).
7. Promotion et protection des droits de l'enfant (point 112).
8. Programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones (point 113).
9. Élimination du racisme et de la discrimination raciale (point 114).
10. Droit des peuples à l'autodétermination (point 115).
11. Questions relatives aux droits de l'homme (point 116) :
 - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
 - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
 - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
 - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
 - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.
12. Rapport du Conseil économique et social (chapitres I, III à V, VII (sect. A à C et I) et IX) (point 12).

[L'Assemblée générale a décidé que les chapitres du rapport indiqués ci-dessous seraient également renvoyés aux séances plénières et aux Troisième et Cinquième Commissions, comme suit :

- a) Chapitres I, VII (sect. B et C) et IX Séances plénières et Deuxième et Cinquième Commissions
 - b) Chapitres III à V et VII (sect. A) Séances plénières et Deuxième Commission]
-